

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_143

**Objet : Décision Modificative n°2 –
Budget Eau**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre , à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni en salle d'honneur de la mairie de Châteaurenard, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 décembre 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.

Pour la commune de Châteaurenard : M. MARTEL Marcel, Mme Adélaïde JARILLO, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, M. Jean-Marc DI FELICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES (*donne pouvoir à Mme Josiane HAAS-FALANGA*).

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO*), Bernard REYNES (*donne pouvoir à M. Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Michel PECOUT*).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).

Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à M. Jean-Marc DI FELICE*).

Pour la commune de Noves : M. Pierre FERRIER (*donne pouvoir à Mme Edith LANDREAU*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne VALLET*).

Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

ABSENT : /

Secrétaire de séance : M. Marcel MARTEL

M. le Vice-président en charge des Finances expose qu'afin de prendre en compte les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des opérations votées par le conseil communautaire, il est proposé le vote d'une décision modificative n°2 pour le budget Eau :

- Déplacement de 111 000,00 € au compte 2315 – Opération 11 pour permettre le versement des acomptes du programme de travaux 2024 dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage liant la communauté à la Régie des Eaux, dépense initialement prévue au compte 21532 – Opération 11.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

- Déplacement de 2 122 000,00 € au compte 2315 – Opération 12 pour permettre le versement des acomptes de l'opération d'interconnexion Barbentane / Rognonas dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage liant la communauté à la Régie des Eaux, dépense initialement prévue au compte 21532 – Opération 12.
- Inscription de 15 000,00 € au compte 1641 – Chapitre 16 (capital) et de 8 500,00 € au compte 66111 – Chapitre 66 (intérêts) afin de régulariser les emprunts liés à la DSP de Graveson-Maillane, désormais éteinte mais en attente de finalisation du PV de transfert. Ces sommes sont financées par le remboursement à prévoir de la Régie des Eaux.
- Inscription de 25 000,00 € au compte 21531 – Chapitre 041 pour permettre l'intégration de l'avance versée au bien définitif, dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage liant la communauté à la Régie des Eaux pour le renouvellement des réseaux de La Ramière.

La commission Finances du 25 novembre 2024 et le bureau communautaire du 5 décembre 2024 ont émis un avis favorable sur ce sujet.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°2 – Budget Eau

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget eau, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 42
Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 12 décembre 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne **CHABAUD**



200035087

Terre de Provence Agglomération

Code INSEE

CATP10008_EAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111-911 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7688-911 : Autres produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
TOTAL R 76 : Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €
INVESTISSEMENT				
D-21531-10-911 : Renouvellement réseaux - La Ramière Barbentane	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-10-911 : Renouvellement réseaux - La Ramière Barbentane	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
D-1641-911 : Emprunts en euros	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21532-11-911 : Programme travaux 2024 MOA Regie des Eaux	111 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21532-12-911 : Interconnexion Barbentane Rognonas	2 122 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 233 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-11-911 : Programme travaux 2024 MOA Regie des Eaux	0,00 €	111 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-12-911 : Interconnexion Barbentane Rognonas	0,00 €	2 122 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	2 233 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2763-911 : Créances sur des collectivités publiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	2 233 000,00 €	2 273 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Total Général		48 500,00 €		48 500,00 €